

PROTECTION ÉTENDUE **BLEU II**

ANTIGEL / LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT



SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN VÉHICULE INFINITI, NISSAN, MAZDA OU MITSUBISHI (MODÈLES RÉCENTS), VOUS AVEZ TROUVÉ VOTRE CORRESPONDANCE : **OEM À PROTECTION ÉTENDUE BLEU II.**

L'Antigel / Liquide de refroidissement OEM à protection étendue BLEU II répond aux spécifications particulières de ces véhicules, ou les dépasse. Il procure une excellente protection de l'aluminium à haute température et une protection étendue contre la rouille, la corrosion et les piqûres causées par la cavitation à tous les métaux du système de refroidissement.

* Lorsqu'il est ajouté lors du remplissage initial et qu'il est bien maintenu selon les recommandations d'entretien du constructeur du moteur, OEM BLEU II procure une performance supérieure à ces automobiles et camions légers de fabrication asiatique récente.

APPLICATION	INTERVALLE DE REMPLACEMENT RECOMMANDÉ
Autos et camions légers de fabrication asiatique récente exigeant un antigel de la TAO contenant du phosphate.	Protection de 250 000 km* ou 5 ans de service
MARQUES DE VÉHICULES	COMPATIBILITÉ
Infiniti, Nissan, Mazda, Mitsubishi	Compatible avec d'autres antigel à protection étendue de formulation similaire. Pour de meilleurs résultats, ne pas mélanger à des antigel conventionnels à pH élevé, contenant du borate ou du silicate.
FORMULATION	CARACTÉRISTIQUE DE PERFORMANCE
À base d'éthylèneglycol. Sans silicate, borate, nitrite, ni amine.	Compatible avec l'aluminium
COULEUR DU PRODUIT	FORMULATIONS OFFERTES
Bleu	Concentré et prémélangé 50/50
SPÉCIFICATIONS / NIVEAU DE PERFORMANCE	
ASTM D3306; JIS K2234	

LA BONNE **CORRESPONDANCE**
POUR VOTRE **VÉHICULE**



CONCENTRÉ

ARTICLE N°	FORMAT UNITAIRE	N° CUP	N° SCC
29-3074-0	3,78 L	0-59934-90551-6	400-59934-90551-4



PRÉMÉLANGÉ 50/50

ARTICLE N°	FORMAT UNITAIRE	N° CUP	N° SCC
29-3084-6	3,78 L	0-56438-90471-7	400-56438-90471-5

TABLEAU DE DILUTION ANTIGEL / EAU DÉSIONISÉE

PROTECTION CONTRE LE GEL (°C)	-37	-52	-64
% DE VOLUME D'ANTIGEL	50	60	70
% DE VOLUME D'EAU DÉSIONISÉE	50	40	30
** PROTECTION CONTRE LE DÉBORDEMENT PAR BOUILLONNEMENT (°C)	129	132	136

** AVEC UN BOUCHON DE RADIATEUR EN BON ÉTAT D'UNE CAPACITÉ DE 100 KILOPASCALS (15 LB/PO²)

N'utilisez jamais l'antigel concentré pur à 100 %. Une dilution de 50 % (c.-à-d. antigel mélangé à volume égal d'eau adoucie, désionisée ou distillée de haute qualité) est habituellement recommandée pour une protection des plus équilibrées contre le gel, la corrosion et le débordement par bouillonnement en été. Pour une protection accrue dans les zones de froid extrême, une concentration de volume de 60 % peut être utilisée. Les concentrations supérieures à 70 % ne sont pas recommandées.

PROPRIÉTÉS TYPIQUES DU PRODUIT

CARACTÉRISTIQUE	PERFORMANCE	MÉTHODE D'ESSAI
pH	7,5–8,6	ASTM D1287
Gravité spécifique ^b	1,065–1,080	ASTM D1122
Point de congélation (°C/°F)	-37/-34	ASTM D1177
Mousse, volume (ml)	150 max.	ASTM D1881
Mousse, temps de pause (secondes)	5 max.	ASTM D1881
Réserve d'alcalinité (ml)	1,5 max.	ASTM D1121
Chlorure (ppm)	25 max.	ASTM D3634
Couleur	Bleu	
Teneur en glycol (% du poids)	47 min.	
Inhibiteurs et teneur en eau (% du poids)	53 max.	

Les valeurs indiquées sont celles de l'antigel prémélangé 50/50.

^b Mesurée à 15,6 °C/60 °F